

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008**

**Délibération  
n° 2008.09.198**

**Participation à l'OPAC  
de l'Angoumois pour  
la réalisation du  
projet maison-relais  
sur la commune  
d'Angoulême - rue  
Font des Buttes**

**LE VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 septembre 2008**

**Secrétaire de séance** : Fatiha BOURDAREAU

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Simon DEFORGE à Rachid RAHMANI

**Excusé(s)** :

Bernard CONTAMINE, Françoise LAMANT

**Excusé(s) représenté(s)** :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ, François ELIE par Samuel CAZENAVE, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT	Rapporteur : <b>Monsieur BESSE</b>
-------------------------------------	------------------------------------

<b>PARTICIPATION A L'OPAC DE L'ANGOUMOIS POUR LA REALISATION DU PROJET MAISON-RELAIS SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME - RUE FONT DES BUTTES</b>
---

La ComAGA intervient en faveur du logement public sur son territoire en participant à la réalisation de projet.

Ainsi, un projet de Maison-relais a été identifié sur un terrain situé à Angoulême – rue Font des Buttes. La Maison-relais est « une structure de taille réduite associant logements privatifs et espaces collectifs favorisant les relations de la vie quotidienne entre les résidents et les hôtes » et constitue une modalité particulière de résidence sociale, régie par les articles R.353 et suivants du code de la construction et de l'habitation (CCH), et la circulaire n°96 5733 du 17 décembre 1996. Ce type de structure est destiné à l'accueil de personnes souffrant d'exclusion du fait de leur handicap psychique ou de leur isolement social et familial.

La Maison-relais comptera 20 logements (16 T1 bis et 4 T2) financés en PLAI. L'opérateur en charge de la réalisation du projet est l'OPAC de l'Angoumois. Le futur gestionnaire sera l'association « L'Eclaircie ».

Le projet devrait être financé pour partie par des subventions d'Etat et de la Fondation Abbé Pierre (FAP), un prêt Caisse des Dépôts et Consignations PLAI et un second du CIL (organisme collecteur du 1% Logement), ainsi que les subventions des collectivités participant à la production de logements PLAI.

Le règlement de participation de la ComAGA adopté par la délibération n° 31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLAI produit, répartis en 70% à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30% à l'opérateur HLM pour la réalisation proprement dite des logements.

En l'espèce, l'OPAC a acquis le foncier et le viabilise ; il est donc proposé d'attribuer, conformément au règlement, 100% de la participation communautaire à l'OPAC pour la réalisation de ces 20 logements PLAI, soit 80 000 €, calculés comme suit : 20 x 4 000 €.

Cette offre nouvelle de logement sera comptabilisée au titre de la production nouvelle « Plan de Cohésion Sociale ». Elle participe aux objectifs de production d'hébergement définis par la circulaire n°2007-33 du 4 mai 2007 relative à l'application des dispositions de la loi n°2007-390 du 5 mars 2007 instituant le droit opposable au logement (DALO) et portant diverses mesures relatives à la cohésion sociale.

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 5 septembre 2008,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une participation de 80 000 € à l'OPAC de l'Angoumois au titre de l'opération « Maison-relais » à Angoulême – Rue de la Font des Buttes (20 PLAI).

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention avec la commune d'Angoulême et l'OPAC de l'Angoumois.

**D'INSCRIRE** la dépense au budget principal – article 20417 sous-fonction 70 APCP n°8.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>30 septembre 2008</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>01 octobre 2008</b>